

## REGLEMENT GENERAL

- 1 Le contrat d'affiliation se rapporte exclusivement aux activités mentionnées et décrites dans le formulaire d'inscription. L'affiliation au fitness donne droit à une carte d'accès qui est strictement personnelle et non cessible. Elle vous sera cautionnée pour un montant de 6 € remboursable lorsque vous la restituez en bon état. Cette carte devra obligatoirement être passée dans un lecteur à chaque passage au centre.
- 2 Les abonnements sont conclus pour une période déterminée de date à date. Seuls les cas de force majeure acceptés par la direction et appuyés par un écrit officiel (certificat, attestation), les périodes de vacances annuelles (maximum 4 semaines par an) déclarées par écrit avant qu'elles ne prennent cours ainsi qu'une impossibilité de notre part d'ouvrir le centre ou d'assurer les cours pourront faire l'objet d'une prolongation ou d'abonnement.
- 3 Le paiement des abonnements se fait au comptant et dans sa totalité le jour de l'inscription. Une dérogation sera toutefois possible pour les abonnements d'un an ou le paiement pourra s'effectuer en deux tranches équivalentes : une première à l'inscription et une deuxième le mois suivant.
- 4 Aucun crédit ne sera accepté y compris sur les éventuelles boissons consommées.
- 5 En cas de rupture du contrat par le membre avant le terme normal aucun remboursement ne pourra être réclamé.
- 6 Santé Active se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et les tarifs du centre. Les modifications de tarifs ne seront pas applicables sur les abonnements en cours.
- 7 Santé Active se réserve le droit d'adapter les horaires en fonction de certaines circonstances : aménagement, réparation, travaux, vacances, ... Les membres en seront avertis par voie d'affichage, le plus tôt possible, suivant que l'événement soit prévisible ou non.
- 8 Les périodes de fermeture annuelles seront également annoncées par voie d'affichage. Santé Active est fermé tous les jours fériés légaux.
- 9 Santé Active a couvert sa responsabilité civile. Toute autre couverture reste à charge de l'adhérent.
- 10 Les membres sont tenus de remplir une fiche de renseignements et un questionnaire santé conformément à la vérité et d'en communiquer les éventuelles modifications durant toute la période d'affiliation.
- 11 Santé Active décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.
- 12 Les membres autorisent Santé Active à utiliser des photos de groupes ou de personnes à des fins strictement rédactionnelles ou promotionnelles.
- 13 L'abonné reconnaît par la signature du contrat avoir reçu et approuvé le règlement général, le règlement d'ordre intérieur, les horaires d'ouverture, les horaires de permanences pour les renseignements et les inscriptions, les différentes formules d'abonnement et les tarifs. Dans le cas d'un mineur, le contrat devra être signé par les parents.
- 14 Santé Active est à tout moment en droit d'interdire l'accès au centre à tout abonné qui ne respecterait pas les règles établies, et ce, soit pour une durée déterminée par le centre lui-même, soit définitivement en cas de manquement grave, sans qu'aucun remboursement ne puisse lui être réclamé.
- 15 Santé Active peut si la nécessité s'en fait sentir, modifier ou compléter le présent règlement.

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

- 1 L'abonné au fitness doit obligatoirement passer sa carte d'accès dans un des lecteurs lors de chaque passage au centre. Un lecteur est installé à l'extérieur et permet aux membres d'accéder aux installations pendant les heures d'ouverture prévues, même s'il n'y a personne à l'accueil. Un lecteur de sortie est installé à la réception et est utilisé pour clôturer la visite.
- 2 L'accès des salles est formellement interdit aux enfants et aux personnes ne prenant pas part aux activités, sauf dérogation donnée par la direction.
- 3 Afin que chacun se sente respecté dans la pratique de son sport, et que l'ambiance y soit propice, nous demandons aux membres d'adopter une attitude susceptible de ne pas perturber les autres adhérents.
- 4 Chaque abonné portera une tenue vestimentaire correcte et adaptée et se munira de chaussures de sport pour l'intérieur (semelles claires de préférence) uniquement réservées à cet usage. Le changement de chaussures se fera obligatoirement dans les vestiaires.
- 5 Les membres respecteront le matériel mis à leur disposition, en l'utilisant correctement selon les recommandations reçues, ils le traiteront avec douceur et le cas échéant le rangeront après utilisation.
- 6 Les règles élémentaires d'hygiène et de propreté seront appliquées par tous. Il sera notamment demandé d'apporter une serviette pour protéger les engins et ou les essuyer après usage.
- 7 Il est strictement interdit de fumer dans tout l'établissement.
- 8 Il est demandé aux membres de respecter scrupuleusement les horaires de l'établissement.  
Si certains cours collectifs étaient programmés en dehors des heures d'ouvertures, l'accès au centre pour les personnes concernés serait possible 1/4 heure avant et 1/2 heure après les cours.
- 9 Le contrat d'affiliation, donne, durant toute la durée de l'abonnement choisi, la possibilité de participer aux sorties « cardio » organisées (vélo, courses à pieds, marche).
- 10 Les évaluations médico-sportives sont accessibles gratuitement aux membres ayant contracté une formule d'abonnement de 3 mois 6 mois ou 1 an. Ces évaluations peuvent avoir lieu toutes les 8 semaines et devront faire l'objet d'une démarche personnelle de l'abonné sous forme d'inscription préalable à la réception.  
Les autres membres pourront bénéficier de ces évaluations suivant le tarif en vigueur (également sur rendez-vous).
- 11 L'abonnement prend cours dès la première séance qui se déroule sous forme de rendez-vous avec un des kinésithérapeutes du centre, afin d'établir un programme d'entraînement.  
Les membres ayant choisi une formule d'abonnement de 3 mois 6 mois ou un an réaliseront en plus leur premier bilan médico-sportif.
- 12 La salle de cours collectifs ne pouvant accueillir qu'une dizaine de personnes, une inscription préalable sur la grille des cours sera obligatoirement requise.  
Santé Active se réserve le droit d'annuler un cours n'atteignant pas 8 inscriptions. Le cours non donné pourra être reporté ou remboursé proportionnellement à sa valeur suivant le type d'abonnement.
- 13 L'abonné qui choisit un cours collectif devra (sauf circonstances exceptionnelles) suivre le même cours pendant au moins 13 séances.